

INFORMATIONS SUR LES PRATIQUES MUSICALES

Depuis le mois de septembre 2023, un nouveau parcours de Classes à Horaires Aménagés Musique est en place à l'école élémentaire LAFON FÉLINE, en partenariat avec l'École Municipale de Musique du Bouscat.

Ce projet pédagogique offre à des élèves volontaires de cours élémentaire et de cours moyen la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale, une formation spécifique en musique, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement et de réussite scolaire.

Le cadre des enseignements est défini d'une part par les programmes d'enseignement de l'école primaire (BOEN spécial n° 11 du 26 novembre 2015), et d'autre part par les programmes d'enseignement des classes à horaire aménagé musique (BO n°30 du 27/07/2006).

Les élèves volontaires s'engageront dans le dispositif pour 4 ans.

En CE1 et CE2, la CHAM sera à dominante vocale

En CM1 et CM2, la CHAM sera à dominante instrumentale.

En septembre 2023, les élèves de CE1 et de CE2 ont intégré la CHAM. En septembre 2024, les élèves de CM1 et de CM2 intègreront à leur tour le dispositif.

Les contenus artistiques et pédagogiques sont les suivants :

En CE1 et les CE2 - 1h de formation musicale - 1h de pratiques vocales - 1h d'éducation musicale.

En CM1 et les CM2 - 1h30 de formation musicale et de chant - 1h30 de pratiques instrumentales - 1h d'éducation musicale.

Concernant la rentrée de septembre 2024, le recrutement concerne les élèves de CE1 et de CM2 pour compléter le dispositif. Tous les cours ont lieu sur le temps scolaire, à l'École Municipale de musique et à l'école élémentaire Lafon Féline.

Si vous souhaitez des informations, vous pouvez contacter :

- La directrice de l'école Lafon Féline : 05 56 08 72 69 / ce.0330536D@ac-bordeaux.fr
- Le directeur de l'école municipale de musique : 05 57 22 24 63 / emm@bouscat.fr